

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn**

Séance du 15/12/2025

Date de la convocation :
09/12/2025
Date d'affichage :
09/12/2025

L'an 2025 et le 15 décembre à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel à la salle des fêtes de Froeschwiller sous la présidence de ISEL Roger, délégué titulaire.

Nombres de membres :
Afférents au conseil
communautaire : 36
En exercice : 36
Votants : 33

Présents : ISEL Roger :

Titulaires :

MMES : CRONMULLER Martine, DUDT Lysiane, FILSER Marie-Claude, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, SCHALL Nathalie, STIEFEL Martine, STURM Céline, WEINLING HAMEL Elisabeth,

MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLIPFEL Jean-Louis, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WERNERT Stéphane,

Suppléants avec délégation vote :

MM : DEUTSCH Laurent représente CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, ROMIAN Serge représente SCHERTZ Christophe,

Suppléants sans délégation vote :

MM. : HERRMANN Pierre, JOTZ Ludovic, JUNG Jean-Yves, OSTER Rémy, ROCCHI Jacques, ROS Jean-Charles,

Elus titulaires excusés – procuration ou représenté par le suppléant :

MME : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille est représentée par DEUTSCH Laurent, WALTER Clarisse donne procuration à M. CUNTZ Freddy,

MM : KLEIN Mathias donne procuration à TRITSCHBERGER Hervé, MALL Philippe, SCHERTZ Christophe représenté par ROMIAN Serge,

Elus suppléants excusés :

MM. : HEBTING Benoit, SCHAEFER Marc

Elus absents :

Titulaires :

MM : RUTSCH François, SCHNEIDER Dominique,

Suppléants :

MME MESSER Caroline

MM : FISCHER Alain, HOCH Georges, WEHRUNG Freddy

Secrétaire de séance : PETER Guillaume

Réf : 078.2025
Vote : A l'unanimité
Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Oui

078.2025 : Décision budgétaire modificative n°3.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes, en vigueur à ce jour (et mis à jour par arrêté préfectoral du 23 janvier 2024),

Vu la délibération du conseil communautaire n°043.2025 du 29.09.2025 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°023.2025 du conseil communautaire en date du 07.04.2025 : « Approbation du budget primitif pour 2025 de la communauté de communes : budget principal et budgets annexes »,

Vu la délibération n°040.2025 du conseil communautaire en date du 16.06.2025 : « Décision budgétaire modificative n°1 »,

Vu la délibération n°048.2025 du conseil communautaire en date du 29.09.2025 : « Décision budgétaire modificative n°2 »,

Vu les arrêtés de virements de crédits n°1 et 2,

Considérant les ajustements budgétaires nécessaires suivants :

- Ajustement du montant des amortissements sur le budget annexe chaufferie collective (sous-évaluation en début d'année),

Considérant que plusieurs réunions avec les élus du territoire ont permis au président de proposer cette délibération en conseil communautaire, notamment le dernier conseil des maires et dernier bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De modifier le budget comme suit :**

• BUDGET ANNEXE « CHAUFFERIE COLLECTIVE » n° 64884 • Objet : Réajustement d'amortissement (sous-évaluation en début d'année).									
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Objet	+/-	compte	montant	Soit	Objet	+/-	compte	montant	Soit
Hausse amort	+	042/6811	26589,97	45713,11					
Equilibre	-	023	26589,97	35897,93					
Total dépenses			Inchangé		Total recettes			Inchangé	
SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Objet	+/-	compte	montant	Soit	Objet	+/-	compte	montant	Soit
					Hausse amort	+	040/28138	26589,97	45713,11
					Equilibre	-	021	26589,97	35897,93
Total dépenses			Inchangé		Total recettes			Inchangé	

- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication (date de réception par le représentant de l'Etat - contrôle de légalité), soit d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, soit d'un recours gracieux préalable auprès de la communauté, auquel cas le délai de recours devant le Tribunal Administratif précité est prorogé d'un nouveau délai de deux mois à compter de l'intervention de la décision de la communauté sur le recours gracieux, cette décision pouvant être expresse ou implicite (la décision implicite de refus étant acquise au terme du silence gardé pendant deux mois par la communauté).

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 18/12/2025

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le secrétaire de séance,
PETER Guillaume

Le président,
ISEL Roger